NOUVELLES
LOIS FRANÇAISES,
OU
RECUEIL COMPLET
DES DÉCRETS SANCTIONNÉS,
Divisés par ordre de Matières,

AVEC NOTES ET EXPLICATIONS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE JURISCONSULTES.

Format in-4°., beau papier, imprimerie de DIDOT jeune.

CET Ouvrage, aussi soigné quant à la rédaction et à la disposition des matières, que pour la partie Typographique, ne doit pas être confondu avec plusieurs compilations qui ont été annoncées, *depuis qu'il paraît*, sous des titres à peu près semblables.

Les divisions qui sont déjà en livraison, sont celles relatives *à la Constitution, à l'organisation de la France, au Clergé,* aux *impositions* et *finances.* La division *du droit civil,* comprenant les Décrets sur les *droits Féodaux*, avec commentaires, est actuellement sous presse. Celles de *l'ordre Judiciaire, de la Police générale du Royaume*, de *l'Armée*, du *Commerce et Agriculture*, vont paraître dans le plus bref délai.

Les Rédacteurs de cet Ouvrage, ayant leurs matériaux tout préparés, peuvent faire espérer au public, que sous très-peu de temps, ils seront au courant des travaux de l'Assemblée Nationale.

On souscrit, pour la première livraison de cette collection, qui sera composée de 50 feuilles, faisant 400 pages *in*-4o.,

A Paris, PLACE DAUPHINE, No. 11, et en Province, chez les Directeurs des postes aux lettres.

Prix, 9 liv. pour Paris, et 12 l. pour la Province.

Il en paraît un ou deux cahiers par semaine, composés de 4, 5 et 6 feuilles, et on les reçoit, *francs de port,* dans tout le Royaume.

Toutes lettres doivent être adressées (port franc) *à* M. CLÉMENT, *susdite place,* No. 11. *Celles non affranchies restent au rebut.*

On souscrit au même Bureau, pour le *Journal des Départemens et Districts*, qui paraît une fois par semaine, à raison de 27 liv. par an.

L'objet de ce Journal est d'aider les nouveaux administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions, par la communication des connaissances les plus utiles en administration, de publier les détails les plus intéressans de leurs travaux, de résoudre tous les doutes qu'ils pourraient éprouver dans ces commencemens sur le véritable sens des Décrets, de l'exécution desquels ils vont être chargés; d'entretenir ainsi entre toutes les administrations du Royaume, cette uniformité de régime si desirable et si nécessaire au salut de la chose publique.

Les nouveaux administrateurs peuvent prendre d'autant plus de confiance dans cet ouvrage, que ses auteurs sont liés par état aux travaux de l'Assemblée Nationale, et à portée de consulter à chaque instant ses divers Comités sur tous les cas particuliers qui peuvent se présenter.

A PARIS, de l'imprimerie de CHALON, rue du Théatre Français. 1790.